



Wallonie

Commune de Waimes

## URBANISME

(et décret du 6.2.2014 relatif à la voirie communale)

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le/les demandeur(s) est/sont S.A. PIERRE ET NATURE demeurant Duarrefstrooss 4 à 9990 WEISWAMPACH.

Le terrain concerné est situé Rue du Vinâve (et rue du Centre) à 4950 Waimes et cadastré division 1, section G, n°154F, 166C.

Le projet consiste en : la démolition de maison avec dépendances, garages et dépôts, la construction d'un immeuble de 24 appartements, la construction d'une cabine électrique et la modification d'une voirie communale, et présente les caractéristiques suivantes : volume des bâtiments démolis : 5750m<sup>3</sup>, dimensions approximatives de l'immeuble à construire : deux blocs accolés de +/- 37.96m et 27.84m de long, largeur côté rue du Centre : 14,28m, largeur côté rue du Vinâve : 13,80m, hauteur toiture comprise : 14,29m à partir du niveau 0 (rez situé à 1,89m. par rapport à l'axe de la rue du Centre) – 6 niveaux (dont un sous-sol côté rue du Centre et 1 niveau combles-sous la toiture). Projet intégrant une modification de voirie communale : rue du Vinâve (avec application du décret du 6.2.2014 relatif à la voirie communale) : cession et intégration au domaine public de deux emprises de 7 et 11m<sup>2</sup> tirées de la parcelle cadastrée « section G,n°166c » et intégration au domaine public d'une emprise de 7m<sup>2</sup> tirée du terrain communal cadastré « section G, n°166/2 »

L'enquête publique est réalisée en vertu des articles D.IV 40 et R.IV.40-1. du Code du Développement territorial : les demandes ....de permis d'urbanisme ... visées à l'article D.IV.41; dudit Code (modification de voirie communale), les demandes relatives à des actes et travaux repris aux articles R.IV.40-2, §1<sup>er</sup>, 1° et 2° et R.IV.40-1, §1<sup>er</sup> 1 (la construction de bâtiments dont la hauteur est d'au moins trois niveaux (ou 6 au R.IV.-1, §1<sup>er</sup> 1°) ...et qui dépassent de plus de 3m. la moyenne des hauteurs sous corniches des bâtiments situés dans la même rue jusqu'à vingt-cinq (50) mètres de part et d'autre de la construction projetée; la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions).

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Waimes, Service Urbanisme, Place Baudouin 1, 4950 Waimes :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et les lundis et mercredis de 13h30 à 17h30 ;
- Les 11, 18, 25 février, 7 et 11 mars 2019, jusqu'à 20 heures ;
- ~~Le samedi de ...h à ...h~~

Pour les consultations jusqu'à 20 heures ou le samedi matin , rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service urbanisme au 080 68 91 64 ou par mail aux adresses suivantes : ~~celine.barbette@waimes.be~~ ou urbanisme@waimes.be

**L'enquête publique est ouverte  
le 11 février 2019 et clôturée le 13 mars 2019**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Waimes, Place Baudouin 1 à 4950 Waimes ;
- par télécopie au numéro
- par courrier électronique à l'adresse suivante : ~~celine.barbette@waimes.be~~ ou urbanisme@waimes.be
- remises ~~à Mme Céline BARBETTE~~ ou au service urbanisme dont le bureau se trouve à 4950 WAIMES, Place Baudouin, 1

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : Enquête publique – SA Pierre et Nature -

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès ~~de Mme Céline BARBETTE~~ ou du service urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 13 mars 2019 à 11 h. à l'Administration communale, service urbanisme, Place Baudouin, 1, 4950 Waimes,

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme ~~—le conseiller en environnement—~~ la personne chargé(e) de donner des explications sur le projet - est ~~Mme Céline BARBETTE~~ ou un membre du service urbanisme dont le bureau se trouve à 4950 Waimes, Place Baudouin, 1.

**Il vous appartient de communiquer le contenu de la présente à l'éventuel occupant et/ou locataire de votre bien.**